

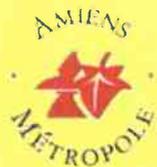
# GRATTEPANCHE

Le Conseil  
Municipal

vous présente ses

meilleurs vœux

pour l'année 2020



I.P.N.S.

Décembre 2019

N° 48





# L'édito du Maire

Chères administrées, chers administrés,

A l'aube des prochaines élections municipales, c'est avec une certaine émotion que je rédige à votre attention cet édito qui s'avère être le dernier d'une longue série. En effet, je ne serai plus le candidat que vous avez plébiscité avec ferveur, ce dont je vous en remercie encore pleinement. De multiples raisons sont à l'origine de ce choix déchirant mais l'essentiel se résume à une certaine lassitude et une baisse d'énergie trop évidentes pour assurer avec plaisir la garantie d'une bonne gestion communale. D'autre part, j'ai beaucoup plus de mal à encaisser le manque de dialogue et d'écoute des autorités qui n'ont cessé d'ouvrir le parapluie pour se couvrir. Comme de nombreux maires, je déplore un manque de soutien et il est fort à parier qu'il s'agit d'une volonté politique destinée à réduire la crédibilité des élus locaux tant estimés par leurs concitoyens et corrélativement pousser les petites communes vers la fusion.

L'année 2019 s'apparente à une période d'attente et d'impatience au regard des projets importants en cours. La rue de Saint Sauflieu verra son effacement des réseaux débiter en janvier-février 2020 et la réfection de sa voirie en avril. Il est impératif que ce dossier soit bouclé avant les élections pour ne pas subir une augmentation des fonds de concours. La fibre tant convoitée accompagnera ces travaux. Le projet éolien que je considère comme le garant essentiel de l'avenir communal voit l'instruction de son permis de construire se prolonger à cause d'exigences des administrations concernées. L'enquête publique s'en suivra. Ce fort enjeu facilitera la tâche du futur conseil municipal.

L'année 2019 fut aussi une année de mémoire. Celle dédiée à notre cher Francis, parti beaucoup trop tôt et avec qui je devais quitter ce beau navire et dont la journée consacrée en son honneur fut une belle réussite autour d'une stèle remarquable et dans une atmosphère bon enfant comme il aurait tant apprécié. Celle dédiée à nos enfants morts pour la patrie qui a réuni en ce 11 novembre dernier de nombreuses personnes autour du monument aux morts qui a retrouvé une certaine jeunesse et dont les abords ont été pavés avec un rendu de qualité.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de mes partenaires conseillers municipaux qui m'ont accompagné tout au long de ces quatre mandats, pour leur confiance, leur aide et leur disponibilité, sans oublier les secrétaires de mairie.

J'adresse avec sincérité au prochain conseil municipal pleine réussite dans leurs projets avec pour seule ligne de mire l'intérêt communal.

Quant à vous, chères grattepanchoises et chers grattepanchois, le conseil municipal et la secrétaire de mairie se joignent à moi pour vous souhaiter une heureuse année 2020, la santé et un avenir des plus confortables.

Votre dévoué Maire

Maurice NAVARRE



# LA VIE DE LA COMMUNE



Secrétariat de Mairie

## PERMANENCES

Monsieur Le Maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint vous reçoivent  
tous les lundis et jeudis de 17 H 30 à 19 H 00.

Permanence assurée avec la secrétaire de mairie

tous les LUNDIS de 17 H 30 à 19 H 00.

Tél. 03.22.42.08.18

Messagerie : mairie.grattepanche@gmail.com



## Avis de décès

Le 28/01/2019 Madame Ginette FUZELLIER ROUSSEL domiciliée 117 rue Principale

Le 29/06/2019 Monsieur Francis QUARANTE domicilié 237 rue de Rumigny

Le 16/08/2019 Monsieur Henri POCHOLLE domicilié 54 rue Principale

Le 21/11/19 Monsieur Yves DAILLE domicilié 262 rue de Saint Sauflieu

## Naissances

FLAGOTHIER Lénaëlle née le 24/09/2019

Domiciliée 460, rue de Saint Saint Sauflieu

DHEILLY Enora née le 10/04/2019

Domiciliée rue de Saint Sauflieu



# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Pour **VOTER** les **15 ET 22 MARS**  
vous avez jusqu'au **7 FÉVRIER 2020**  
pour **VOUS INSCRIRE SUR LES**  
**LISTES ÉLECTORALES:**



## Sur Internet

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr),  
rubrique « Élections »



## En mairie

en personne ou en mandatant un tiers



## Par courrier

en écrivant à votre mairie



## Informations

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr),  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
ou contactez votre mairie

# LES FINANCES

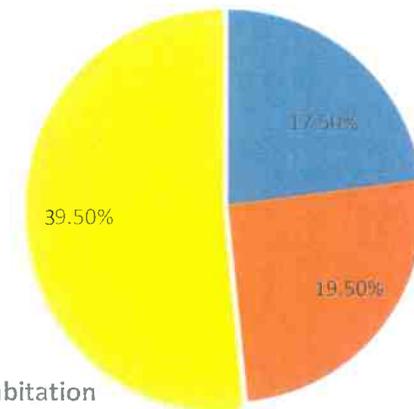
## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	126 266.65	-	126 266.65
Recettes	135 742.09	-	135 742.09
Résultat	+ 9 475.44	-	+ 9 475.44
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	13 235.43	-	13 235.43
Recettes	223.75	-	223.75
Résultat	- 13 011.68	-	- 13 011.68
<b>RESULTAT</b>	<b>- 3 536.24</b>	<b>-</b>	<b>- 3 536.24</b>

## BUDGET PRIMITIF 2019

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	179 904.48 €	179 904.48 €
INVESTISSEMENT	78 862.59 €	78 862.59 €
<b>TOTAL</b>	<b>258 767.07 €</b>	<b>258 767.07 €</b>

## TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2019



- Taxe d'habitation
- Taxe sur le foncier bâti
- Taxe sur le foncier non bâti

## AFFECTATION DU RESULTAT

ANNEE N = 2018	Résultat N-1	Résultat N	Clôture N	Affect.Report N+1
FONCTIONNEMENT	36233.39	9475.44	45708.83	45708.83
INVESTISSEMENT	1568.33	-13011.68	-11443.35	-11443.35
<b>TOTAL</b>	<b>37801.72</b>	<b>-3536.24</b>	<b>34265.48</b>	<b>34265.48</b>

# ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2019

## *Emprunts en cours*

Années	Capital	Intérêts	Annuités
2013	7 735.82	2 773.29	10 509.11
2014	9 555.33	3 682.22	13 237.55
2015	7 521.05	3 258.50	10 779.55
2016	7 844.47	2 935.08	10 779.55
2017	10 912.92	2 897.75	13 810.67
2018	13 235.43	2 558.13	15 793.56
2019	13 657.59	2 137.32	15 794.91
2020	10 312.56	1 698.69	12 011.25
2021	8 635.96	1 391.05	10 027.01
2022	8 927.03	1 099.98	10 027.01
2023	9 229.51	797.50	10 027.01
2024	2 218.72	483.29	2 702.01

REMARQUES (sur la base des emprunts connus au 01/01/2019)

Ce tableau prévisionnel appelle les remarques suivantes :

*\* A partir de 2021, les annuités seront environ de 10 000 €*

*\* A partir de 2024, il ne restera plus qu'un emprunt*

*\* A partir de 2025, la Commune aura remboursé tous les emprunts*

# CEREMONIES



# MONUMENT AUX MORTS

Notre monument du souvenir méritait un rafraîchissement tant les aléas climatiques faisaient malheureusement leur œuvre d'année en année, au milieu des arbustes qui en obstruaient la vue et de parterres meurtris par la visite des canards.

Le conseil municipal a donc décidé d'intervenir pour le mettre en valeur. Les abords ont été aménagés par le biais d'un pavage bicolore dont les travaux ont été confiés à l'entreprise Caron d'Amiens pour un montant de 1 735 €.

C'est ainsi qu'un enfant du village Yohann Bruxelles, employé de cette société, a réalisé cette tâche dont le rendu est d'excellente qualité et des félicitations lui sont adressées.

Merci également à M Didier Peltot, qui faisait partie en 1996 du groupe de lycéens de l'Acheuléen qui a confectionné ce bel édifice et qui s'est proposé de remonter gracieusement la plaque du souvenir qui était accolée à celle dédiée à nos aviateurs. Le Maire et son adjoint ont assuré son nettoyage et la cérémonie du 11 novembre a permis tout naturellement d'en découvrir les nouveaux attraits.



# STELE FRANCIS GOURGUECHON



Le conseil municipal a souhaité, en l'honneur de Francis Gourguechon, le remercier pour les 46 années consacrées à la fonction de secrétaire de mairie.

La commune a eu cette chance inouïe d'accueillir ce tout jeune instituteur qui a de suite accepté le poste de secrétaire de mairie. Bien au-delà de la gestion administrative, Francis avait à cœur d'œuvrer toujours dans l'intérêt de la commune. Il le fit brillamment avec pour preuve l'informatisation de la mairie et un superbe site. Francis était toujours disponible, à l'écoute des administrés, serviable sans compter et polyvalent à souhait.

C'est ainsi que le dimanche 23 juin 2019, jour de la fête locale, la population et ses nombreux amis ont pu se rassembler sur le terrain de sport et loisirs pour lui rendre l'hommage qu'il mérite amplement.

Après les discours de Monsieur Le Maire, Monsieur André Sehet et Madame Sylvie Masset, la stèle réalisée par les artisans Peltot Bernard et Didier a été dévoilée sous les applaudissements. Le terrain de sport et loisirs portera désormais le nom de « Espace Francis Gourguechon ».



The Red Pants



La cérémonie s'est clôturée avec un récital de musique exécuté par le groupe *The Red Pants* composé en partie de la famille Masset et un buffet dinatoire.

Cette journée chargée d'émotions fut sobre et agréable, comme l'aurait tant aimé notre cher Francis. Un grand merci à tous ceux et celles qui ont apporté leur aide et aux donateurs spontanés.



# INFORMATIONS LOCALES

## PROJET EOLIEN

Le permis de construire a été déposé le 28 mars 2019 auprès des services de la Préfecture. Les services administratifs ont donc pris connaissance du dossier pour instruction avant l'enquête publique prévue le dernier trimestre 2019.

Malheureusement, cette dernière est repoussée suite à la demande insistante de compléments par différentes administrations, bien au-delà de la réglementation nationale.

Le développeur aurait pu refuser légitimement d'y répondre mais de crainte que le dossier soit retoqué avant enquête, il a choisi de réaliser les études complémentaires afin d'en renforcer le contenu. Encore un projet qui traîne en durée....

## URBANISME

La suppression de la Participation des Voies et Réseaux sur la zone à développer située rue du stade constitue un frein à l'urbanisation. Remplacée par le Projet Urbain Partenarial dont ne peuvent bénéficier les communes dotées d'une carte communale, notre village ne peut avoir recours qu'à la taxe d'aménagement de zone, insuffisante de surcroît pour financer un tel projet. La question a été posée à notre députée Mme Barbara POMPILI qui a ensuite appelé l'attention en séance parlementaire de Mme la Ministre de la cohésion territoriale. La réponse a été claire et sans équivoque, il faudrait conduire une réforme des cartes communales. En attendant, débrouillons-nous !

## ACQUISITION PARCELLE

Présumée vacante et sans maître, la parcelle cadastrée ZM 9 d'une contenance de 5743 m<sup>2</sup> a été acquise par la commune et transférée dans le domaine privé communal aux conditions prévues au 3° de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

De suite, elle trouvait son intérêt en recevant sur son sol des plantations réalisées par les élèves de l'école de Grattepanche qui en font désormais un arborétum à vocation pédagogique.

## SALLE DES FETES

Suite à la réception des conclusions de l'Agence Régionale de la Santé, le conseil municipal a délibéré en faveur d'une mise en conformité dans les meilleurs délais.

Comme le souhaite l'ARS, il sera nécessaire de faire appel à un cabinet d'études pour recenser les travaux nécessaires en matière d'acoustique. Le coût de ces travaux s'annonce d'ores et déjà très important et le financement devra être soumis à réflexion.

Là encore, le projet éolien pourrait faciliter les choses.

A défaut, il faudra se résoudre, faute de trouver des mécènes, à en transférer la compétence à la Métropole avec les effets négatifs qui pourraient s'ensuivre. Un bien lourd dossier pour une unique plainte !

## GYMNASTIQUE



Depuis le 5 novembre, un coach sportif diplômé d'Etat, membre de l'association Energie Oxygène, propose des séances de renforcement musculaire et de zumba. Elles ont lieu chaque mardi de 18h30 à 19h15 pour les enfants de 2 à 10 ans et de 19h15 à 20h30 pour les adolescents et adultes et ce jusqu'au 31 juillet 2020 même pendant les vacances scolaires. La commune met gratuitement à disposition la salle des fêtes afin que vous puissiez bénéficier d'un tarif abordable soit de 80 à 90 euros avec possibilité de règlement en deux fois. C'est donc dans une ambiance agréable que plusieurs personnes se satisfont d'une prestation qui permet de pratiquer du sport pour le maintien en forme. Alors n'hésitez pas à les rejoindre !!

## BOITE A LIRE

La boîte à lire est un outil de partage des livres. Installée dans l'espace public, elle permet l'échange de livres entre les habitants de façon libre et gratuite. Elle a l'avantage d'être accessible 24h/24h et constitue un service complémentaire à celui des bibliothèques.

Elle a pour objectif de compléter et enrichir l'offre de lecture publique du territoire, de contribuer à démocratiser la lecture en facilitant l'accès au livre pour tous, de faire entrer davantage le livre dans le quotidien des habitants de la Métropole, d'aller vers de nouveaux publics et de créer des outils de partage et de socialisation autour du livre.

Une dotation d'une soixantaine de livres accompagne cette démarche dont une partie servira de réserve au cas où la boîte deviendrait vide. Madame Caroline Duboile en est la référente et est supplée de deux veilleurs Mesdames Aurore BOUCHER et Marie LEFEBVRE.



La boîte à lire  
est  
implantée  
devant l'école



# Bénévolat des travaux

Je tiens à remercier en tant que responsable de la commission travaux tous les bénévoles qui ont participé à la journée du fleurissement et plus particulièrement Monsieur Régis SOMMERMONT qui du haut de ses 71 printemps se donne sans compter.

En plus des appels au fleurissement et à la distribution des colis de nos aînés, Régis nous fait réaliser de grandes économies concernant la tonte du terrain de sport qui était estimée entre 3 800 € et 4 200 €. Régis entretient le terrain et évacue les déchets verts ceci afin que les élèves de l'école de Grattepanche et les habitants puissent profiter d'un terrain de loisirs correctement entretenu. Régis ne s'arrête pas là, en effet maintenant il remplace Jean-François SOMMERMONT pris par son travail pour la taille des accotements communaux.

Et bien REGIS encore un grand merci pour ton dévouement en espérant pouvoir profiter de ta serviabilité si tu le souhaites encore longtemps.



Régis, le conseil municipal et moi-même te souhaitons une bonne et heureuse année 2020.

Bruno BARDET

## JOURNEE FLEURISSEMENT

Le samedi 27 avril 2019, une quinzaine de personnes se sont mobilisées à l'appel du conseil municipal pour travailler bénévolement lors de cette journée baptisée « journée du fleurissement ».

Betty, Marie-Josèphe, Béatrice, Samuel, Léa, Olivier, Mathilde, Bruno, Maurice et Jean-François s'affairaient autour des monuments, massifs et jardinières.

Philippe, Jean-Paul, Hyacinthe et Clément taillaient les thuyas le long du terrain de sport pendant que Régis et Martial évacuaient la terre enlevée sur les accotements de la route d'Estrées pour un meilleur écoulement des eaux pluviales.

L'arasement a été effectué au préalable par l'entreprise Van Goethem Jean-Charles. Le temps n'était pas des plus favorables mais du boulot a été réalisé.



**Domage que nous ne soyons pas plus nombreux mais de voir des enfants accompagner leurs parents et des amis extérieurs se joindre à nous sont signe d'encouragement et nous mettent du baume au cœur.**

## ACTUALITES DIVERSES

### - De quoi mettre en pétard !



Au mois de Juin, certaines familles ont été perturbées durant toute la nuit par des claquements répétitifs de type pétards à des fréquences très rapprochées. Ces bruits provenaient d'un appareil destiné à effaroucher les animaux prédateurs surtout corbeaux et pigeons sur un domaine agricole situé sur le territoire d'Oresmaux.

Les réactions ont permis très rapidement de stopper ces nuisances nocturnes puisque l'évènement ne s'est plus reproduit ensuite. Vous trouverez ci-dessous extrait de l'arrêté préfectoral.

**« L'usage d'appareils destinés en agriculture à effaroucher les animaux prédateurs doit être restreint et limité aux quelques jours durant lesquels une récolte de fruits, de légumes ou des semis sensibles sont à protéger. L'implantation de ces dispositifs ne pourra se faire qu'à une distance minimum de 200 mètres des immeubles occupés par des tiers. Leur fonctionnement est interdit de 22 heures à 6 heures du matin. »**

### - Invasion de chenilles

Plusieurs personnes ont constaté cet été une invasion de chenilles affectant les pommiers bordant la route de Sains en Amiénois. Légitimement, elles ont alerté la mairie sur la présence de chenilles processionnaires urticantes. La Mairie a de suite contacté les services supposés être compétents en la matière à savoir l'Agence Régionale de la Santé qui l'a redirigée vers la DREAL. Finalement, les services d'Amiens Métropole se sont rendus sur place et ont constaté la présence d'hyponomeutes du pommier qui ne présentent aucune dangerosité pour les humains et les animaux.



# REPAS DES AINES



## REPAS DES AINES



Grâce à la mobilisation de quelques élus qui ont mis la main à la pâte, aidés gracieusement par d'autres personnes dévouées, le repas des aînés fut encore cette année une réussite.

Sous la houlette de Betty, Bruno et François se sont levés de bon matin pour assurer la cuisson des plats de qualité préparés par le traiteur, en l'occurrence M Heyse d'Ailly sur Noye, pour préparer soigneusement les amuse-bouches, les plateaux de fromage, salades et desserts et pour agrémenter les assiettes. Une soixantaine de personnes dont dix-huit venues des communes voisines ont donc pu apprécier ce délicieux menu dans une ambiance musicale gérée par Illona. Un grand merci également à ceux et celles qui ont pris la peine de servir et de nettoyer la vaisselle.

Cette tradition permet de mettre à l'honneur les aînés mais surtout de maintenir un lien intergénérationnel.

Quel plaisir de se rencontrer autour d'une bonne table pour pouvoir prendre des nouvelles, d'écouter quelques anecdotes et de voir autant de sourires

# NOEL 2019



Il ne manquait pas beaucoup d'enfants à cet après-midi récréatif du 14 décembre et c'est une réelle satisfaction pour les organisateurs. Tout-petits, petits et plus grands ont pu apprécier l'animation autour de tables remplies de friandises et de douceurs. Les collations café et chocolat chaud ont réchauffé les corps et les cœurs. Le père Noël a eu énormément de travail pour distribuer aux enfants les jouets offerts par la commune et il n'en était pas peu fier.

Merci à Béatrice, Cédric, Hyacinthe, François, Eric, Mathilde et Clément !



# NOEL 2019



NOEL 2019



# PARTICIPATION CITOYENNE

Le nombre important d'actes de malveillance commis au préjudice des particuliers à leur domicile doit attirer l'attention de tous les acteurs locaux. Qu'il s'agisse de cambriolages, d'effractions ou vol de véhicules, de démarchages motivés par des actes d'escroqueries ou de dégradations pures et simples, le traumatisme et le préjudice subis marquent toute victime. La valeur des biens dérobés et les obstacles rencontrés par les délinquants pour perpétrer des vols dans certains commerces ont eu pour effet un report de l'attractivité vers les habitations principales ou secondaires.

Utilisée dans plus de 65 départements en France, la participation citoyenne consiste à associer les acteurs locaux de sécurité à une population ciblée, concernée par la sécurité de leur environnement, avec et sous le contrôle de l'Etat. Une démarche encadrée et responsable qui vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Le conseil municipal a délibéré en sa faveur en séance du 27 novembre 2019.

## Les avantages du dispositif :

- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.
- Une meilleure efficacité de la prévention de proximité par la dissuasion.
- Rassurer la population et retrouver une certaine confiance ou tranquillité au cœur des foyers.
- Renforcer le contact, la cohérence et les échanges au sein d'un lieu de vie.
- Résolument citoyenne, cette mesure génère des solidarités de voisinage.

## L'implication du citoyen qui s'engage :

- Basé sur le principe du **volontariat**, le citoyen identifié comme acteur potentiel dans cette opération aura une explication claire de son futur rôle.
- Signature d'une fiche individuelle précisant ses missions et ses limites.
- Il devra avoir une posture de vigilance accrue à l'égard des comportements suspects ou inhabituels aux abords de son habitat ou ceux de ses voisins mais aussi un comportement préventif sur son lieu de vie tout en sensibilisant son entourage aux bonnes pratiques.
- Il devra acquérir le réflexe du signalement pour aviser l'autorité compétente. Il pourra également participer aux réflexions visant à améliorer la sûreté de son lieu de vie.
- Par contre, il devra respecter les libertés individuelles et il lui est formellement interdit d'avoir une initiative personnelle visant à se substituer aux missions des forces de l'ordre ou du maire.

Ce rôle vous intéresse ! Une présentation publique sera dispensée en début d'année 2020 ou vous pouvez d'ores et déjà contacter la mairie.

# SIVOM 2019

Les travaux de voirie prévus en 2019 étaient :

- la rue du Haut
- la rue du Moulin
- et en tranche conditionnelle la rue de Saint –Sauflieu.

Suite au coût onéreux de réalisation, les travaux de la rue de Saint Sauflieu n'ont pas été réalisés.



Rue du HAUT :

Nous ne pouvons pas être satisfaits des travaux effectués dans la rue du Haut du fait du choix de gravillonnage qui ne correspond pas à notre attente où bien entendu on voit déjà réapparaître des trous ou nids de poules non cela n'est pas sérieux donc pas acceptable .Le président du SIVOM est venu sur le site avec les représentants de l'entreprise afin d'évaluer les défauts et nous attendons la suite.



Rue du MOULIN :

**INACCEPTABLE**, cette rue est à refaire ultérieurement car l'herbe repousse à travers le gravillonnage et il n'y a pas de fondations.



Rue de Saint SAUFLIEU :

Il serait préférable d'avoir plus de patience et de moyens afin de réaliser les travaux avec le même matériau que la rue d'Amiens vers la rue de Saint Sauflieu. Ces derniers seront effectués par Amiens Métropole.

# L'ÉCOLE ET SES PROJETS



## ARBORETUM

Dans le cadre de la journée consacrée au thème « la forêt s'invite à l'école », les enfants ont pu travailler sur le sujet dans toutes les matières enseignées. Profitant de la parcelle acquise par la commune, avec l'accord et le soutien du conseil municipal, ils ont pu, avec enthousiasme, réaliser une plantation de 58 arbres ou arbustes. Malgré la sécheresse estivale, la quasi-totalité a bénéficié d'une bonne reprise dans un sol particulièrement calcaire. Un succès pour cet arboretum !!



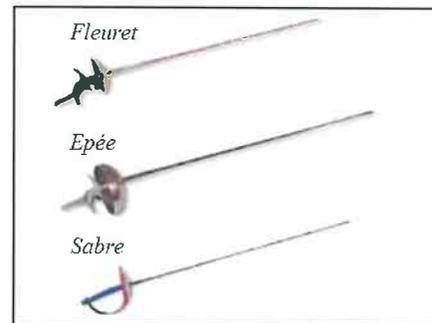
## NETTOYONS LA NATURE

En septembre, dans le cadre de l'opération « nettoyons la nature », les élèves ont parcouru le circuit autour du village afin de ramasser les déchets laissés indécemment à l'abandon.

La collecte s'est avérée malheureusement fructueuse puisqu'ils en ont ramassé plus de 40 kilos, essentiellement plastiques, métaux et verre.



# L'ECOLE ET LE SPORT



## ESCRIME

Un sport rare en milieu scolaire est pratiqué en la salle des fêtes communale à savoir l'escrime. L'initiation est dispensée par M Valentin Michel. Elle permet de travailler les prises d'informations, les postures d'attaques et de défenses, la souplesse et la précision.



## KAYAK

Afin de renforcer la cohésion au sein de la classe tout en travaillant les compétences sportives, les élèves ont pu pratiquer le kayak à la base nautique de Loeuilly.



# FETE DE L'ECOLE



Le Contrat Local d'Education a permis de travailler conjointement et tout au long de l'année avec un comédien de la compagnie « Art Tout Chaud ». Cette collaboration a abouti à l'écriture d'un texte de théâtre sur le thème des légendes de Grattepanche, mise ensuite vocalement et finalement interprété par les élèves lors de la fête des écoles à Rumigny.

Cette fête fut une totale réussite. Les représentations des élèves ont ravi les nombreux spectateurs sous un soleil et une forte chaleur estivale. Les jeux de l'après-midi ont occupé les enfants.

Environ 300 repas ont été servis et la canicule a eu un impact important sur la buvette. Le bénéfice a battu un record !

Il convient de remercier les parents qui se sont investis, les enseignants pour l'organisation et les décors, la compagnie Art Tout Chaud pour l'ensemble du spectacle et bien évidemment tous les élèves pour la qualité de leurs prestations. D'ailleurs les élèves ont chanté tous ensemble pour clôturer cette belle fête.



# SIVU LE JARDIN DES LUCIOLES

Numéro de Téléphone le Jardin des Lucioles : 03 22 42 34 81

Adresse 19 Rue de Paris 80680 HEBECOURT

lejardindeslucioles@orange.fr



Comme chaque année le Personnel de la crèche en concertation a choisi de travailler sur un thème, le thème retenu cette année est les :  
« QUATRE SAISONS ».

A ce jour la crèche emploie 12 personnes comme suit :

Cadres d'emplois / Fonction	Grades ou équivalent	Nombre de postes et durées hebdomadaires de travail
<b>Filière administrative</b> Secrétaire	Rédacteur titulaire	1 à raison de 10 heures hebdomadaires
<b>Filière encadrement</b> Directrice de crèche	Puéricultrice de classe supérieure - titulaire	1 à raison de 35 heures hebdomadaires (temps partiel 80 % sur autorisation)
Directrice adjointe contractuelle	Educatrice de jeunes enfants - contractuelle	1 à raison de 35 heures hebdomadaires
Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principale 1 <sup>ère</sup> classe - titulaire	1 à raison de 35 heures hebdomadaires (temps partiel 80 % sur autorisation) 1 à raison de 35 heures hebdomadaires
<b>Filière accompagnement</b> Adjointes techniques Titulaires	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 30 heures hebdomadaires 1 à raison de 35 heures hebdomadaires
	Adjoint technique (cuisinière) Adjoint technique (entretien)	1 à raison de 29 heures hebdomadaires 1 à raison de 35 heures hebdomadaires
Adjointes d'animations Contractuels	Adjoint d'animation	3 à raison de 35 heures hebdomadaires



Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'environnement Grattepanchois

## LA FIN D'UNE ASSOCIATION

C'est en 1988 que fut créée cette association.

Le larris qui était à l'abandon a été un des premiers sites à être remis en valeur. En effet l'ASPEG avec l'autorisation des propriétaires a réalisé des travaux de remise en l'état initial du larris « La montagne des grès ».

Plusieurs organismes comme la Société botanique la « Linnéenne de Picardie », le Groupement-Environnement-Protection-Ornithologique de Picardie (GEPOP), puis le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie ont participé à ces travaux d'éclaircissement des genévriers et suppression des feuillus. Des moutons viennent selon un calendrier établi paître dans le larris. A ce jour le Conservatoire des Sites Naturels a pris en charge le larris et organise des journées « chantier de débroussaillage » avec des bénévoles.

Les souterrains, dit « le fort », sont en fait des cavités souterraines qui étaient en accès libre pendant des années, puis pour des raisons de sécurité une grille a été posée et on pouvait les visiter lors des journées du patrimoine mais des fortes pluies ont provoqué des éboulements rendant inaccessible ces lieux qui regorgent de nombreux graffitis. Seuls des spécialistes peuvent descendre dans ce site au moyen d'une échelle de rappel en passant par une cheminée.

L'église est en pierre de style gothique et date du début du 16ème siècle. SAINT CYR et SAINTE JULITTE, sa mère sont les saints patrons. La date de la fête locale est programmée le premier dimanche qui suit la Saint CYR soit après le 16 Juin.

### CALENDRIER 2020

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie vous propose un suivi participatif permettant de recenser les pieds d'anémones pulsatiles, emblème de nos larris et du Conservatoire et en compagnie de Gaëtan. Activité idéale en famille programmée le **mercredi 29 avril 2020 de 14h30 à 16h30**.

Petit larris mais grand besoin d'un coup de pouce pour permettre au soleil d'atteindre les belles anémones qui peuplent cette belle pelouse calcicole. A partager ce chantier automnal en famille ou entre amis le **samedi 31 octobre 2020 de 9h30 à 16h**. Prévoir les accompagnements pour un barbecue le midi et des chaussures de marche !

**Réservation pour ces deux activités au 03 22 89 63 96**

Disposant de fonds, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois envisage des travaux de réparation et de traitement curatif sur les bancs de l'église. Des demandes de devis attendent réponse. Elle espère également acquérir des affichettes pour signaler les différentes allées du cimetière communal.

LORS DE SA DERNIERE ASSEMBLEE DE 2018 A LAQUELLE L'ASPEG AVAIT INVITE LA POPULATION SEULES HUIT PERSONNES ETAIENT PRESENTES. L'ASSEMBLEE A HESITE A CONTINUER. MME LA PRESIDENTE ET MONSIEUR LE TRESORIER

ONT FAIT PART DE LEUR INTENTION DE DEMISSIONNER. APRES DEBAT UN BUREAU A ETE CONSTITUE AVEC ECHEANCE FIN MARS 2020.

Si vous souhaitez ne pas voir disparaître cette Association, rendez-vous en Mairie pour proposer votre candidature et poursuivre les actions menées en partenariat avec la Commune et le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie.

LA PRESIDENTE

# Société de Chasse de GRATTEPANCHE

## Saison 2019-2020

La société de Chasse a réuni 29 sociétaires lors de son assemblée générale. Il a été décidé pour la gestion et la régulation du gibier de ne tirer cette saison:

- qu'un lièvre,
- deux perdrix grises du 29 septembre jusqu'au 13 octobre 2019 par dimanche,
- deux perdrix rouges et un faisan du 29 septembre 2019 jusqu'au 26 janvier 2020 par dimanche,
- le tir du chevreuil et du sanglier ne se fera qu'en battue.



Les services :

Il est rappelé aux chasseurs et toute autre personne que dans la DETENTE route d'Estrées (Chalet de chasse prêté gratuitement par l'ancien président Monsieur VASSEUR Jean-Louis) Madame PIART Jacqueline confectionne aux personnes intéressées sur réservation des repas à 12.00 € chaque dimanche de chasse jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Les investissements :

La société de chasse a acheté cette année :

- une armoire à 90.00 € afin de stocker le matériel chez le président Monsieur Jean-François SOMMERMONT,
- un groupe électrogène à 250.00 € pour alimenter la Détente.

Les actions :

Les membres de la société ont animé cette année :

- une réderie le 1<sup>er</sup> mai 2019 où 22 exposants ont répondu présents, 150 repas ont été servis lors de cette journée très conviviale et animée,
- courant novembre 2 demi-journées ont été organisées pour le nettoyage des LARRIS site protégé et géré par le conservatoire des sites naturels de Picardie :
  1. Suppression des arbres morts afin d'éclaircir les Larris et redonner de la clarté pour faciliter la reprise des pelouses décision prise avec le responsable du conservatoire Monsieur Gaétan RIVIERE.

Si vous souhaitez rejoindre la société merci de prendre contact avec le président



Monsieur Jean-François SOMMERMONT au **06.08.84.14.85**.

Le président et les membres de la Société de Chasse de GRATTEPANCHE vous présentent leurs vœux pour l'an 2020.



## RETRAITE de CHASSEUR

Monsieur Jean-Louis VASSEUR ancien président de la Société de chasse de GRATTEPANCHE prend cette année sa retraite de chasseur afin de s'accorder enfin du bon temps et de penser un peu à lui.

Il se diversifie en faisant des parties de cartes et des voyages dès qu'il le peut.

Il laisse son empreinte de plus de 55 années de chasse et de 22 années à la tête de la présidence de la société de chasse. Il a arpenté pendant son mandat le territoire (son territoire de naissance) nous ne comptons plus le nombre de kilomètres qu'il a parcouru à travers les bosquets et les champs par tous les temps.

Tant qu'il était président, Jean-Louis n'avait qu'un seul but celui de contenter tout le monde, il était pour une société sans problème, il voulait que cette société soit et reste conviviale car pour lui les journées de chasse étaient un moment de divertissement et non de conflits.

Le président Jean-François SOMMERMONT et les membres de la société de chasse souhaitent à Jean-Louis une bonne et paisible retraite en profitant de ses proches.

Et lui souhaitent une bonne et heureuse année 2020.

## CONSEILS PRATIQUES



### Route de Sains

La liaison intercommunale reliant notre commune à Sains en Amiénois est réputée dangereuse en période hivernale.

En effet, le verglas transforme bien souvent cet axe en véritable patinoire occasionnant de nombreuses sorties de route.

Il est particulièrement difficile d'anticiper ce problème météorologique. Il est donc conseillé en pareilles circonstances d'éviter d'emprunter cette liaison en empruntant un autre itinéraire ou à défaut d'adapter sa conduite en réduisant au maximum la vitesse de son véhicule.

### Vol à la roulotte

Les vols effectués dans les véhicules connaissent une certaine recrudescence et il est préférable de s'en protéger.

- Stationnez votre véhicule correctement verrouillé
- Evitez de stationner dans un lieu isolé ou, mal éclairé de nuit
- Ne laissez dans votre véhicule aucun objet tentant (portefeuille, sac à main, sacs, blousons, etc ..)
- Evitez de placer sur les fauteuils des objets apparents à la vue des passants y compris vos nouveaux achats lors des courses
- Ne laissez pas d'objets de valeur dans votre véhicule car les voleurs vérifient sous les sièges et dans les boîtes à gants.

En cas de vol, de comportements ou de véhicules suspects, un seul réflexe : faites le 17 ou le 112 !

## REGLES DE VIE

### Sécurité routière

**Il est malheureusement constaté que la vitesse de certains véhicules conduits notamment par certains de nos concitoyens ou concitoyennes est très excessive en notre village. Il est bon de rappeler que la vitesse est limitée à 45 km/h sur notre commune.**

**Il est nécessaire de protéger toute personne et plus particulièrement les enfants qui peuvent déboucher rapidement à la sortie de propriété ou à un coin de rue.**

**Alors modérez votre vitesse avant qu'un drame arrive et ne nous oblige pas à exiger des contrôles sur notre territoire !**

### Nos amis les chiens



Comme chaque année, un problème ressurgit, celui des déjections canines sur les trottoirs ou lieux publics ! Il est fort désagréable pour les enfants comme d'ailleurs pour les adultes de marcher malencontreusement dedans. Les plaintes parviennent en mairie beaucoup trop souvent. Nous rappelons que l'abandon de déjection canine est réglementé par l'article R633-6 du code pénal et l'article 541-76 du code de l'environnement. Tout contrevenant est passible d'une contravention par timbre amende de 3ème classe de 68 €.

Il suffit d'un sac pour en effectuer le ramassage, sacs que vous pouvez trouver gratuitement chez certains vétérinaires, toiletteurs ou commerces d'alimentation pour animaux.

A cela, il faut ajouter les aboiements répétés et la divagation de nos chers toutous. De grâce, prenez les dispositions nécessaires pour éviter les conséquences néfastes qu'ils peuvent engendrer. Il n'y a pas de mauvais chiens, il n'y a que de mauvais maîtres.

# REGROUPEMENT SCOLAIRE

## Grattepanche-Rumigny-Hébécourt

### HORAIRES DES COURS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Hébécourt :

8h50 à 11h50 et de 13h40 à 16h40

Rumigny :

8h55 à 11h55 et de 13h45 à 16h45

Grattepanche :

9h00 à 12h00 et de 13h50 à 16h50

### HORAIRES DU BUS

Navette	Matin	Midi	Après midi	Soir
GRATTEPANCHE	8H35		13H25	
RUMIGNY	8H40		13H30	
HEBECOURT	8H50	11H50	13H40	16H40
RUMIGNY	8H55	11H55	13H45	16H45
GRATTEPANCHE	9H00	12H00	13H50	16H50
RUMIGNY		12H05		16H55
HEBECOURT		12H10		17H00

## COLLECTE DES DECHETS

Collecte des déchets :

- Bacs verts (déchets ménagers) : **Tous les jeudis**
- Bacs jaunes : **Les mercredis semaines paires**



- Les encombrants : Le ramassage des objets encombrants a lieu le 3ème jeudi des mois de mars, juin, septembre et décembre

Ne sont pas acceptés les déchets dangereux (peintures, bouteilles de gaz, solvants, huile de vidange...) les déchets de constructions (gravats, placo, ciment...) ainsi que les pneus...

Les containers destinés à recueillir le verre, papier et carton ainsi que les vêtements sont situés rue d'Estrées (peu après le cimetière communal).  
Les déchets de végétaux peuvent être déposés gratuitement à la déchèterie située à Rumigny (à la sortie du village en allant vers Saint Sauflieu)

# DONNEES SUR GRATTEPANCHE

## DEMOGRAPHIE

L'évolution annuelle moyenne de la population est de 1,4 % soit + 4 individus depuis 2011.

La densité de population est de 49 habitants au km<sup>2</sup> contre 111 pour Saint Fuscien.

## FAMILLE

Le nombre de 0 – 3 ans est de 12 soit 3.8 % de la population contre 3.4 % de la moyenne nationale.

Le nombre de familles avec enfants est de 55.

La part des moins de 18 ans est de 25 % contre 21 % pour Saint Fuscien.

12 personnes ont plus de 75 ans soit 4 % de la population contre 9 % pour la Somme.

96 % sont propriétaires de leur logement contre 59 % au niveau national.

Le revenu moyen des foyers fiscaux est de 30 738 euros contre 61 032 euros pour la commune de Saint Fuscien.

## BUDGET

Le total des dépenses de fonctionnement représente 379 euros par habitant contre 447 euros pour les communes de même strate du département.

Le potentiel fiscal par habitant est de 880 euros contre 611 euros pour les communes de même strate du département.

L'encours de la dette par habitant est de 204 euros contre 368 euros pour les communes de même strate du département.

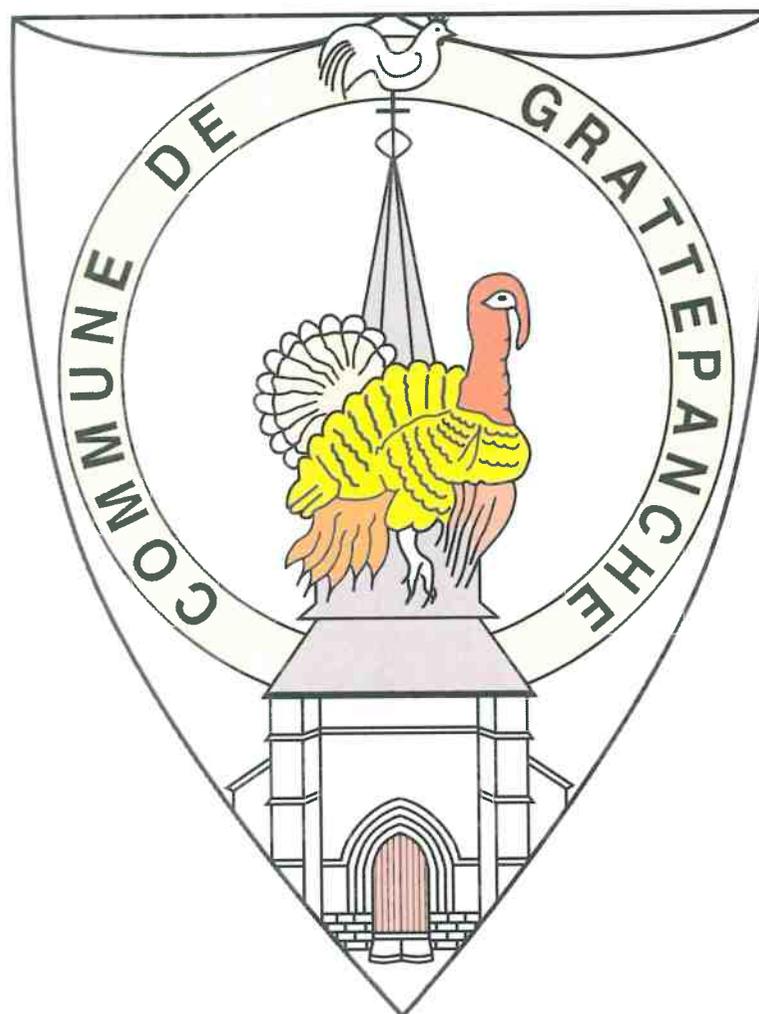
## EMPLOI

La part des actifs au sein des 15 – 64 ans est de 82 % contre 75 % pour Saint Fuscien.

Le taux de chômage est de 8 % soit 13 personnes en recherche d'emploi.

*Données INSEE, DGFIP, Pôle emploi au 31/12/2018*





## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : Maurice NAVARRE, Caroline DUBOILE, Betty ROGER et Bruno BARDET

Sous la responsabilité de NAVARRE Maurice, Maire de la Commune de GRATTEPANCHE.

2019

I.P.N.S.